

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 20 (1902)
Heft: 38

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Prix d'un numéro 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich,
ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce.

Paraît 1 à 2 fois par jour,
les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Handelsregister. — Registre du commerce. — Obwaldner Kantonalbank in Sarven. — Le Rhône comme voie de transport. — Geldmarkt und Wechselkurse. — Konsularische Auskunftserteilung. — Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Dr August H. Wieland in Basel, namens François Charpy, Pfarrer, in Le Noyer (Cher), verlangt gerichtliche Anortisation von vier auf den Inhaber lautenden Aktien der Schweizerischen Centralbahn Nr. 24608, 24609, 24610 und 24611.

Gemäss Art. 851 u. ff. des Schweiz. Obligationenrechts werden hiemit die allfälligen Inhaber dieser Titel aufgefordert, dieselben innert drei Jahren, von heute an gerechnet, also bis spätestens den 6. Januar 1905 der unterzeichneten Amtsstelle vorzuweisen, widrigenfalls die Amortisation ausgesprochen würde. (W. 2^a)

Basel, den 6. Januar 1902.

Civilgerichtsschreiberei Basel.

(Première insertion.)

Par jugement du 31 janvier 1902, il a été ordonné au détenteur inconnu du bon de dépôt de la Caisse hypothécaire de Genève, à cinq ans, portant le n° 3580, de le produire et de le déposer au greffe du tribunal de première instance de Genève, dans le délai de trois ans, à dater de la première insertion du présent avis. Faute de quoi, l'annulation en sera prononcée. (W. 11^a)

Tribunal de première instance de Genève;
Dumarest, greffier.

Das Bezirksgericht St. Gallen hat mit Beschluss vom 31. Januar 1902 die Einleitung des Amortisationsverfahrens gemäss Art. 850 u. ff. O. R. in Bezug auf den vermissten Aktien-Anteil Nr. 47 der Buchdruckerei der «Ostschweiz» A. G., lautend auf F. Dürtscher, Baumeister, in St. Gallen, verfügt. Der allfällige Inhaber dieses Titels wird hiemit aufgefordert, denselben innert drei Jahren, vom Tage der ersten Auskündung an gerechnet, dem Präsidium des Bezirksgerichts St. Gallen vorzulegen, widrigenfalls die Amortisation ausgesprochen würde. (W. 12^a)

St. Gallen, den 1. Februar 1902.

Bezirksgerichtskanzlei St. Gallen: Dr Wegelin.

Das Bezirksgericht St. Gallen hat mit Beschluss vom 29. November 1901 die Einleitung des Amortisationsverfahrens gemäss Art. 850 u. ff. O. R. in Bezug auf den abhanden gekommenen Sparkassaschein Nr. 91001 der St. Gallischen Kantonalbank, de Fr. 2000, lautend zu Gunsten von Frau Betty Janggen-Schmid, Malans, verfügt.

Der allfällige Inhaber dieses Titels wird hiemit aufgefordert, denselben innert drei Jahren, von der ersten Auskündung an gerechnet, dem Präsidium des Bezirksgerichts St. Gallen vorzulegen, widrigenfalls die Amortisation ausgesprochen würde. (W. 13^a)

St. Gallen, den 4. Dezember 1901.

Bezirksgerichtskanzlei St. Gallen:
Dr Wegelin.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I Registro principale

Zürich — Zurich — Zurigo

1902. 31. Januar. Unter der Firma Immobilien-Genossenschaft „Neubühl“ hat sich, mit Sitz in Zürich I, eine Genossenschaft gebildet, welche den Erwerb und die Verwertung von Immobilien zum Zwecke hat. Jede handlungsfähige oder juristische Person kann auf schriftliche Anmeldung hin vom Vorstände in die Genossenschaft aufgenommen werden. Jeder Genossenschafter hat mindestens einen Stammanteil von Fr. 5000 (fünftausend Franken) zu zeichnen und voll einzuzahlen. Die Uebertragung der Stammanteile unterliegt der Genehmigung des Vorstandes. Jeder Genossenschafter kann zu beliebiger Zeit aus der Genossenschaft austreten. Geschieht dies aber nicht in Verbindung mit einer Cession seines Anteilsscheines, so erlischt sein Anteilrecht am Genossenschaftsvermögen. Im Todesfall kann einer der rechtmässigen Erben in die Rechte und Pflichten des verstorbenen Genossenschafters eintreten. Die Zahl der Stammanteile ist unbegrenzt. Jeder Stammanteil beträgt Fr. 5000. Die Zahl der Stammanteile, welche ein Genossenschafter besitzen darf, ist unbeschränkt. Die persönliche Haftbarkeit der einzelnen Genossenschafter ist ausgeschlossen, und es haftet für die Verbindlichkeiten der Genossenschaft nur das Vermögen der letztern. Ueber die Verwendung des Jahresgewinnes beschliesst

alljährlich die Generalversammlung. Die Bekanntmachungen an die Genossen schafter erfolgen durch chargierte Briefe und in dem vom Gesetze vorgeschriebenen Falle durch das «Schweiz. Handelsamtsblatt» in Bern. Organe der Genossenschaft sind: Die Generalversammlung, ein Vorstand von drei Mitgliedern und die Kontrollstelle. Der Vorstand besteht aus Präsident und zwei weiteren Mitgliedern; er vertritt die Genossenschaft Dritten gegenüber gerichtlich und aussergerichtlich, und es führt der Präsident je mit einem der übrigen Mitglieder kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift. Mitglieder des Vorstandes sind: Theodor Kugler, von Zürich, in Zürich II, Präsident; Hans Baur, von Zürich, in Zürich V, und Joh. Jakob Rudolf, von Zürich, in Zürich V. Geschäftslokal: Fraumünsterstrasse 12 (Metropol).

31. Januar. Inhaber der Firma E^d Brändli in Wädenswil ist Joh. Eduard Brändli, von und in Wädenswil. Sattler- und Tapezierergeschäft. Möbel, Bettwaren und Kinderwagen. Luftstrasse 195.

31. Januar. Inhaber der Firma Alois Schneider in Zürich IV ist Alois Schneider, von Landeck (Tirol), in Zürich IV, Architektur- und Baugeschäft. Lägerstrasse 9. Die Firma erteilt Prokura an Stephan König, von Stahringen (Baden), in Zürich IV.

31. Januar. Die Firma Peters & Coⁱⁿ Zürich V (Kollektivgesellschaft) (S. H. A. B. Nr. 196 vom 30. Mai 1900, pag. 788) betreibt ferner eine Buchhandlung.

31. Januar. Gottlieb Staub, von Wädenswil, in Erlenbach, und Emil Bühler, von Hombrechtikon, in Feldbach-Hombrechtikon, haben am 20. Januar 1902 unter der Firma G. Staub & Co^a in Zürich II eine Kommanditgesellschaft eingegangen. Unbeschränkt haltbarer Gesellschafter ist Gottlieb Staub und Kommanditär ist Emil Bühler, mit dem Betrage von tausend Franken (Fr. 1000). Handel in elektrotechnischen Bedarfsartikeln. Dianastrasse 9.

31. Januar. Die Firma Simmler & Co. in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 251 vom 11. Juli 1901, pag. 1001) hat ihr Handelsauskunftsbureau an die Firma «A. Plüss & Co^a» daselbst abgetreten. Ihr Geschäftslokal befindet sich Bahnhofstrasse 35.

31. Januar. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Landolt & Co^a in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 323 vom 16. Oktober 1899, pag. 1301) hat sich aufgelöst; die Liquidation wird unter der Firma Landolt & Co^a in Liq. durch die beiden bisherigen Gesellschafter: Carl Landolt-Abegg und Paul Landolt, Sohn, durchgeführt.

31. Januar. Paul Landolt, Carl Landolt-Abegg und Robert Landolt, alle von Zürich, in Zürich I, haben unter der Firma Landolt & Co^a in Zürich I eine Kommanditgesellschaft eingegangen, welche am 1. Februar 1902 ihren Anfang nehmen wird. Unbeschränkt haltender Gesellschafter ist Paul Landolt und Kommanditäre sind: Carl Landolt-Abegg mit dem Betrage von siebenzigtausend Franken (Fr. 70.000), und Robert Landolt mit dem Betrage von dreissigtausend Franken (Fr. 30.000). Die Firma erteilt Prokura an Robert Landolt, den genannten Kommanditär. Handel in Rohseide. Steinmühlegasse 1.

31. Januar. Johannes Fritschli, a. Notar, von Elgg, in Zürich IV, und Emil Jakob Egli-Steiner, von Fischenthal, in Zürich III, haben unter der Firma Fritschli & Egli in Zürich I eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Februar 1902 ihren Anfang nehmen wird. Inkasso, Hypothekar- und Rechtsbureau. Bahnhofstrasse 94.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1902. 31 janvier. La raison Jules Glasson, à Bulle (F. o. s. du c. du 5 janvier 1887, n° 4), est radiée ensuite de renonciation du titulaire. L'actif et le passif sont repris par la maison «Félix Glasson», à Bulle.

31 janvier. Le chef de la maison Félix Glasson, à Bulle est Félix, fils de Jules Glasson, de et à Bulle. Genre de commerce: Fromages en gros. Bureau: Avenue de la Garo.

Bureau d'Estavayer.

30 janvier. La raison Marguerite Bise, à Montborget (F. o. s. du c. du 17 mars 1888, n° 37, page 282), est radiée ensuite du décès de la titulaire. L'actif et le passif sont repris par la raison «Bise Joseph», à Montborget.

Le chef de la maison Bise Joseph, à Montborget, qui commence dès ce jour, est Joseph Bise, feu Auguste, de Montborget, y domicilié. La maison reprend l'actif et le passif de la raison «Marguerite Bise», radiée. Genre de commerce: Epicerie.

31 janvier. Le chef de la maison Sansonnens Anna, à Villeneuve, est, ensuite d'autorisation de son mari, Anna Sansonnens, née Roulin, épouse de Laurent Sansonnens, d'Autavaux et Forel, domicilié à Villeneuve. Cette maison commence dès ce jour. Genre de commerce: «Exploitation de l'Auberge communale», à Villeneuve.

Graubünden — Grisons — Grigioni

1902. 30. Januar. Die Firma Heinrich Koch, Bmstr. in St. Moritz (S. H. A. B. Nr. 113 vom 18. Dezember 1886, pag. 800; Nr. 17 vom 18. Januar 1896, pag. 69) ist infolge Associerung erloschen.

Heinrich Koch, von Tamins, und Heinrich Hartmann, von Schiers, beide wohnhaft in St. Moritz, haben unter der Firma Heinrich Koch & Hartmann in St. Moritz eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche das Geschäft der erloschenen Firma «Heinrich Koch, Bmstr.» unterm 1. Januar 1902 ohne Aktiven und Passiven übernommen hat. Natur des Geschäftes: Baugeschäft. Geschäftslokal: Elektrisches Sägewerk St. Moritz.

Der Reservefonds ist arbeitendes Kapital der Krankenkasse und wird ohne Beteiligung mit dem Geschäftsbetrieb verwendet werden. Art. 8 der Verordnung betreffend Erstellung einer Krankenkassenaufsicht: Die Krankenkasse darf die Reservefonds zur Deckung der Ausgaben für die Rechnungsjahre 1897 bis und mit 1905 jene Hälfte des Reingewinns, welche über dem Reservefonds zuzuf.

für die Rechnungsjahre 1897 bis und mit 1903 jene Hälfte des Reingewinnes, welche bisher dem Reservefonds zufiel.

Passiven

Mais malheureusement cette voie d'eau est en réalité un énorme torrent, avec tous les défauts caractéristiques des torrents, défauts qui n'ont même fait que s'exagérer depuis les temps primitifs où ce fleuve servait couramment du voie de transport. La pente en oscille par exemple, en moyenne, entre 4 centimètres par kilomètre, dans la section d'Arles à la mer, et 782 millimètres de l'Isère à l'Ardecho; elle atteint et dépasse même sur certains passages 2 mètres. On comprend que, comme conséquence, la vitesse superficielle est, elle aussi, considérable, quoique variable suivant les passes: au barrage, elle est encore de m 1,50 à m 2,50, parfois de m 3,50, et elle augmente du double au moins durant les crues. Tout naturellement, sous l'influence de ces vitesses, les galets qui constituent le fond du lit du fleuve, et qui sont apportés par ses affluents des montagnes ou par son cours supérieur, ont tendance à être entraînés, et le fait est que, pendant les crues et dans les courbes un peu raides, ou encore dans les parties rétrécies du lit, ce phénomène prend une intensité telle que tout le fond se déplace on même temps que la couche d'eau. C'est précisément cette particularité de régime (et en dehors des points où le roc proprement dit émerge en travers du lit du fleuve) qui a créé cette alternance de parties profondes et de bas-fonds, qu'on nomme des deux noms pittoresques de moulles et de maigres: ces derniers résultant de l'accu-

mulation des galets aux points où la rive du fleuve fait une courbe convexe et où, par conséquent, un obstacle vient ralentir la vitesse des eaux et les obliger à déposer les pierres qu'elles roulent. Souvent jadis les fosses s'étendaient parallèlement sur une certaine longueur, elles chevauchaient de telle sorte que le seuil d'écoulement de l'une à l'autre se trouvait disposé presque parallèlement à l'axe du cours d'eau, les bateaux étant alors forcés de passer sur un long déversoir très oblique que ne recouvrait qu'une très mince lame d'eau. Cette situation se rencontrait constamment, et surtout quand le lit du Rhône était partagé en plusieurs bras. On comprend, dans ces conditions, combien était difficile la navigation sur cette voie d'eau: en dépit du volume énorme d'eau que débitait le fleuve, le plus souvent on n'y trouvait qu'un mouillage ridiculement réduit; il fallait à chaque instant passer par des rapides qui nécessitaient une grande habileté; de plus, l'irrégularité du chenal, la brusquerie des inflexions faisaient que presque toujours le gouvernail était insuffisant pour diriger les bateaux, et qu'on devait recourir à des cordages amarrés sur la berge pour faire tourner les bateaux au moment voulu. La descente des chalands chargés était pénible et dangereuse, la remonte était des plus lentes et des plus coûteuses, et même elle ne se pouvait effectuer qu'avec des bateaux vides.

Depuis le commencement du XIX^e siècle au moins, on avait dressé toutes sortes de projets pour améliorer cette voie de navigation. En fait rien ne fut exécuté, et l'on avait été arrêté surtout par une question pécuniaire. Pourtant en 1843, M. Verpillieu avait imaginé des remorqueurs dits «Grappins», qui prenaient un point d'appui sur le lit même du fleuve, par l'intermédiaire d'une grande roue armée de longues dents, mue à la vapeur. Ces «grappins» ont rendu de grands services, ils remontaient d'Arles ou de Beaucaire à Lyon, en tirant derrière eux trois à cinq chalands spéciaux chargés de 350 à 550 tonnes, et deux à six bateaux vides.

En 1878 le gouvernement fit voter une loi déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires pour améliorer la navigation du Rhône par régularisation de son cours. On avait pour but de concentrer toutes les eaux d'étiage dans un seul bras, afin d'utiliser tout leur volume dans le chenal suivi par la navigation, puis de donner à ce chenal un tracé régulier et facile, avec des sinuosités douces et graduées d'une rive à l'autre. On avait en outre à fixer solidement les rives pour en empêcher les divagations, et à arrêter la position et l'orientation des seuils formés par les dépôts successifs des matériaux charriés, pour arriver au tirant d'eau nécessaire. Il ne fallait pas du reste espérer, étant donné le régime du fleuve, réaliser sur ces points un tirant de plus de m. 1,50 à m. 1,60 à l'étiage.

Malheureusement, on n'a pas mené vite les opérations à bonne fin; de 1878 à la fin de 1884, les crédits employés ont été de fr. 34,350,000, et depuis lors jusqu'à l'heure présente (nous entendons la fin du dernier exercice), pour quinze années par conséquent, le total des dépenses, en dehors, bien entendu, des simples travaux d'entretien, n'a pas dépassé fr. 3,900,000. Malgré tout, l'amélioration que l'on constatait déjà en 1893, s'est accentuée très sensiblement par la suite et M. Jacquet d'abord, puis M. Girardon, ont su sagement profiter des travaux analogues exécutés à l'étranger, pour obtenir des résultats importants, même avec des ressources si minimes.

On peut, au moyen de quelques chiffres, caractériser fort bien les conséquences les plus précieuses des travaux ainsi effectués. Antérieurement à ceux-ci, le tirant d'eau minimum à l'étiage tombait à 40 centimètres, ce qui interdisait, pour ainsi dire, toute navigation; dès 1885, il était de 85 cm, il montait ensuite à m. 1,20 en 1890, et à m. 1,25 en 1895, et encore aujourd'hui est-ce seulement sur un petit nombre de passages que l'on rencontre ce minimum. En effet, le nombre de passages qui ne présentaient pas m. 1,30 à l'étiage, était encore de 107 avant la loi de 1878; le total en est tombé à 20 en 1885, à 6 en 1890, à 5 en 1895, et il n'est plus que de 2 en 1900. Si de la même façon, on considère les maigres n'offrant point m. 1,50 à l'étiage, on en trouve 142 avant le commencement des travaux, puis seulement 58 en 1885, 18 en 1890, 12 en 1895 et 10 en 1900. Dans la période antérieure aux travaux, le chômage annuel moyen était de 70 jours; il ne se passait jamais une année sans chômage, et parfois, on le voyait se prolonger 171 jours et présenter une durée totale de 441 jours pour trois années consécutives. Dès qu'une partie des travaux d'amélioration eurent été exécutés, la durée moyenne en descendit à 30 jours, le maximum ne dépassait pas 90 jours, même dans les pires années, et enfin on arrivait à ce résultat admirable d'une année sans interruption de la navigation. Mais c'est bien mieux depuis 1885, puisque le chômage annuel moyen est tombé à 3 1/2 jours, que le maximum n'a plus été que de 28 jours, et encore d'une façon tout exceptionnelle, puisqu'on a pu avoir onze années sans un seul jour de chômage. On aurait même évité l'arrêt de 28 jours dont nous venons de parler, si le budget avait permis d'entreprendre plus tôt les réparations nécessitées par une grande crue.

Pour ce qui est des mouillages, on voit que, avant les travaux, celui de 1 mètre se présentait seulement pendant 290 jours, tandis que maintenant et en année moyenne, il se produit durant 365 jours. Le mouillage de m. 1,40, qui correspond, en réalité, à un tirant de bateau déjà raisonnable, offre une durée moyenne de 350 jours, alors que la durée correspondante n'atteignait jadis que 211 jours. Enfin, la période pendant laquelle on peut disposer d'un mouillage de 2 mètres au moins a passé de 96 jours seulement à 261. Les chalands qui circulent sur le Rhône, chargés normalement de 350 tonnes, ne valent que m. 1,20, et, tout en demeurant faciles à manœuvrer, ils sont à même de fréquenter le Rhône à peu près pendant toute l'année.

En présence de ces améliorations si importantes, la navigation a pris une vitalité nouvelle parce qu'elle pouvait engager utilement des dépenses.

Pour le matériel ordinaire (de la navigation du Rhône), il comprend d'abord un certain nombre de grands porteurs, employés au transport des marchandises qui exigent une grande vitesse relative; longs de 135 mètres, larges seulement de 6,35 mètres, ils sont dotés de puissantes machines alimentées par des chaudières fonctionnant toujours à tirage forcé, et commandant de vastes roues à aube de m. 6,30 de diamètre; leur vitesse est d'environ 20 km à la descente et de 6 seulement à la montée. Ce genre de vapeur peut transporter 500 tonnes avec un tirant d'eau de m. 1,50, et même dans les pires conditions de navigabilité, il en porte encore 150.

Ce sont ensuite, et plus ordinairement, des toueurs, puis de grands remorqueurs, et enfin les chalands, que l'on nomme des bargues, et qui sont tirés soit par les toueurs, soit par les remorqueurs, suivant les circonstances. Le remorquage se fait sur les parties du Rhône où les courants sont les moins forts et les rapides moins dangereux et plus rares, autrement dit de Port Saint-Louis à Pont Saint-Esprit et de Tournon à Lyon, et ce même à la descente, en dépit de la vitesse si grande du courant. Mais on a songé, et avec raison, à recourir au touage sur la portion du Rhône où se trouvent les principaux rapides et les passages les plus difficiles. Entre Tournon et Pont Saint-Esprit, ce procédé était tout indiqué, étant donné que, dans ce parcours, la pente dépasse 1 mètre par kilomètre, et suivant un chenal sinueux et tourmenté. On a adopté un dispositif fort ingénieux, qui se nomme le touage en relai, et qui évite qu'entre deux passages les graviers n'ensevelissent la chaîne.

La partie du fleuve à desservir est partagée en un certain nombre de sections qui ont de 12 à 15 km de longueur, et sur chacune d'elles est installé un câble immergé, immuablement amarré en amont, sur lequel un toueur affecté uniquement à la section se hâte en enroulant le câble sur son treuil, sans le rejeter à l'eau derrière lui, comme cela se passe dans le touage ordinaire; à la descente, le toueur fait tourner son treuil en sens inverse, et c'est dire que le câble s'étend alors dans le fond du lit du fleuve, en empêchant au besoin le convoi de prendre une vitesse trop grande. La course d'un toueur est limitée entre le point supérieur d'amarrage de la chaîne et le bout de cette même chaîne déroulée. Quand un convoi a été amené à l'extrémité de la section desservie par un premier toueur, on l'amarré derrière le toueur de la section immédiatement voisine, qui l'attendait à son arrivée, et le voyage continue pour ainsi dire sans interruption. De la sorte, la chaîne est relevée à chaque instant du fond de l'eau, ce qui empêche complètement qu'elle puisse être ensevelie de façon dangereuse sous les dépôts; de plus, les relais sont combinés de telle manière que chaque toueur va passer toujours la nuit dans son poste supérieur, la chaîne étant alors relevée dans son entier.

La création de tout ce nouveau matériel de navigation a eu les résultats les plus heureux sur le prix de revient des transports, et aussi sur le mouvement même des échanges. C'est ainsi qu'en 1880 le tonnage effectif transporté par la navigation à vapeur était de 113,000 tonnes; il s'élevait à 199,000 en 1890, et enfin à 318,000 en 1899. En même temps, le prix moyen du transport d'une tonne s'abaissait de fr. 11,60 à fr. 8,45 et enfin à fr. 7,20. C'est dire que, durant cette période, le tonnage a triplé, tandis que le fret a baissé de 40 %. De plus, la concurrence de cette navigation à vapeur a amené les chemins de fer à abaisser leurs prix.

Assurément il ne faut pas encore se contenter des progrès ainsi réalisés, car ce trafic est bien faible vraiment si l'on songe à ce que pourrait être la puissance de transport de ce fleuve magnifique, et aux résultats bien autrement pratiques auxquels on est parvenu ailleurs.

Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer et rendre réellement utilisable la magnifique voie d'eau; car il est nécessaire de donner toute sécurité et toute régularité à la navigation, si on veut la voir continuer de se développer et accentuer même ses progrès. Il est, évidemment, indispensable de faire disparaître ces passages, assez peu nombreux heureusement, qui ne présentent pas m. 1,60 ou même m. 1,50 à l'étiage.

Au lieu de dresser des projets de canal latéral au fleuve, il semblerait plus simple de continuer dans la voie que l'on a déjà suivie et où, en somme, des résultats indubitables sont venus prouver la valeur de la méthode adoptée.

Verschiedenes — Divers.

Geldmarkt und Wechselkurse. Wie vorauszusehen war, hat die Flüssigkeit des Geldmarktes alsbald nach der Jahreswende an Intensität noch zugenommen. Schon in den allerersten Tagen des Monats Januar wurde zu 2 1/4 %, um die Mitte des Monats schon zu 2 1/2 % am offenen Markt diskontiert. Unter diesen Umständen durften, äussert sich das Januarbulletin der Bank in Zürich, die Notenbanken mit einer Herabsetzung der hiebei allzusehr kontrastierenden offiziellen Rate nicht länger zögern, welche denn auch am 17. Januar von 4 % auf 3 1/2 % ermässigt wurde.

Die Bank hält diese grosse Flüssigkeit des Schweizerischen Geldmarktes eher für fatal, denn der Wechselkurs auf Frankreich steht bereits wieder recht ungünstig, und es muss auffallen, dass man jetzt bei uns billiger diskontiert als in Paris, allwo unter 2 1/4 % nichts gemacht wird. Der Mangel an feinstem Diskontomaterial treibe eben die im schärfsten Wettbewerb unter einander stehenden Privathandelsbanken dazu, auf alles Dreimonatspapier, selbst solches zweiter Qualität (Lombardwechsel) Jagd zu machen und dadurch den Satz unaufhaltsam hinabzudrücken, und die Notenbanken sind nolens volens gezwungen, nachzuzufolgen, wollen sie überhaupt etwas ins Portefeuille erhalten.

Um die gleiche Zeit wie unsere Notenbanken setzte auch die Deutsche Reichsbank ihren Satz von 4 % auf 3 1/2 % herab; der Ecart zwischen Privatsatz (2 %) und offiziellem Satz (4 %) war dort noch schreiender gewesen als bei uns, und ausserdem galt es, für die Subskription auf 300 Millionen 3 % Reichsanleihe und Preuss. Consols Stimmung zu machen.

Die Devisenkurse haben ihre steigende Bewegung fortgesetzt, vorab der Pariser Checkkurs, der heute wieder 100,65 notiert. Die bestehenden Diskontoverhältnisse würden, meint die Eidg. Bank A.-G., die Erscheinung fast zur Genüge erklären, aber es wirken mit denselben auch wieder zahlungsbilanzielle Faktoren in der nämlichen Richtung.

Auch Livres Sterling haben ihre steigende Tendenz beibehalten; von 25. 23/4 haben sie sich bis auf 25. 28 gehoben; Mark hielten sich zwischen 123.65 und 123.77/4 und schliessen zu circa 123.75, österreichische Kronen zu 105.57/4. Italienische Liren haben an Festigkeit einigermaßen verloren; von 98.95, ihrem höchsten Stande, erfuhren sie einen recht scharfen Rückgang bis auf 98.12/4, um sich dann allerdings wieder um circa 1/4 % zu erholen — die Haltung ist aber doch eine schwankendere geworden.

— **Konsularische Auskunftserteilung.** In der Wochenschrift des niederösterreichischen Gewerbevereins äussert sich C. v. Abrahamsberg, Inhaber der Firma Josef Ganz, in Wien, also: Alle Berichte von den Konsulaten, Vertretern und Reisenden sind lückenhaft, dieselben können unmöglich in den Artikeln so eingeweiht sein, um stets Aufklärendes und für die Konkurrenz Wichtiges dem Fabrikanten bekannt zu geben. Es hat sich mir dies alles auf der Orientreise bestätigt, und ich kann daher schliesslich nur den Rat geben, jeder, dem es seine Mittel — die Zeit hindert sich schon — halbwegs erlauben, sehe und höre persönlich, ob er im Auslande ein Geschäft machen kann oder nicht.

Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Banque d'Angleterre.					
	28 janvier.	30 janvier.		28 janvier.	30 janvier.
Encaisse métallique	24,698,938	30,667,597	Billets émis	51,560,580	52,100,845
Réserve de billets	22,616,620	28,266,665	Dépôts publics	9,490,098	10,663,785
Effets et avances	22,388,739	26,973,536	Dépôts particuliers	40,652,260	40,781,869
Valeurs publiques	17,278,670	17,278,670			
Banque nationale de Belgique.					
	23 janvier.	30 janvier.		23 janvier.	30 janvier.
Encaisse métall.	117,844,831	115,023,897	Circulat. de billets	820,864,320	848,193,860
Portefeuille	523,325,197	537,161,578	Comptes-courants	85,726,264	77,926,831
Banca d'Italia.					
	31 décembre.	10 janvier.		31 décembre.	10 janvier.
Moneta metallica	865,914,029	866,806,411	Circolazione	847,679,803	858,240,908
Portafoglio	833,448,425	819,753,286	Conti corr. a vista	93,990,014	105,615,586